

ACCUEIL DE LOISIRS
"VACANCES LOISIRS HARMONIE"



PROJET

PEDAGOGIQUE



ACM Vacances Loisirs Harmonie
1017 avenue d'Uriage
38410 Vaulnaveys-le-Haut

2026

SOMMAIRE

01. L'ASSOCIATION DES CENTRES DE LOISIRS	P.02
A. Présentation de l'Association des Centres de Loisirs	p.02
B. Les objectifs de l'Association des Centres de Loisirs	p.02
02. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	P.03
A. Les locaux	p.03
B. Les horaires	p.04
C. Le public accueilli	p.04
03. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	P.05
A. Développer l'autonomie des enfants	p.05
B. Favoriser le respect et le vivre ensemble	p.05
C. Donner aux enfants une place active dans leurs temps de loisirs	p.06
D. Inciter à la découverte	p.06
E. Sensibiliser aux enjeux environnementaux	p.07
F. Permettre à chacun.es de s'exprimer librement	p.07
04. LA VIE QUOTIDIENNE	P.08
A. La journée type	p.08
05. LE FONCTIONNEMENT	P.10
A. L'équipe d'animation	p.10
B. L'accueil d'enfants à besoins spécifiques	p.11
C. La sécurité	p.11
D. Les sorties extérieures	p.12
E. Les nuitées et les soirées	p.13
06. ACTIONS JEUNESSE	P.14
A. L'Espace Jeunes	p.14
B. Les séjours	p.14
07. CONCLUSION	P.15

1. L'ASSOCIATION DES CENTRES DE LOISIRS

A. PRÉSENTATION DE L'ACL

L'Association des Centres de Loisirs a pour vocation d'organiser, de développer et de gérer des actions de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence. L'ACL est une association à but non-lucratif agréée par le Ministère de la Cohésion Sociale. Elle est présente depuis 1911 et prend en charge des enfants en provenance de toute l'agglomération grenobloise.

L'ACL se fixe pour but :

-D'organiser, de développer et de gérer les actions de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

-De favoriser la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces actions. L'association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession. Elle s'engage à défendre les droits de l'enfant et de l'adolescent.

Les activités organisées par l'association sont ouvertes à tous les enfants et adolescents aux conditions prévues au règlement intérieur.

L'Association appartient au mouvement d'éducation populaire, elle n'est pas un simple prolongement du service public et ne s'inscrit pas dans une logique de marché.

B. LES OBJECTIFS DE L'ACL

Affiliée à la Fédération des Francas, l'ACL s'inspire du projet éducatif de cette dernière :

“Permettre à l'enfant de devenir un citoyen libre et responsable en participant à la construction d'une société plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement.”

De cet objectif général découlent les objectifs suivants :

Répondre aux besoins du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents dans les domaines éducatifs et culturels, tout en luttant contre toute forme d'exclusion.

Répondre à la demande du plus grand nombre de familles en favorisant l'accessibilité, la diversité et la qualité de nos actions.

Ces objectifs nous amènent à préciser un certain nombre d'idées nécessaires à la mise en œuvre de notre action.

2. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A. LES LOCAUX

Le centre de loisirs se situe dans la commune de Vaulnaveys-le-haut. Il prend place dans les locaux du groupe scolaire Jules Bruant à l'adresse suivante :

Groupe scolaire Jules Bruant
1017, avenue d'Uriage
38410 Vaulnaveys-Le-Haut

Une charte de mutualisation est mise en place entre les différents services présents dans les locaux afin de poser un cadre clair et partagé pour utiliser des espaces communs de manière équitable, efficace et durable.

Les salles et espaces mis à disposition sont les suivants :

- 2 salle d'activités mutualisées entre l'accueil de loisirs et le periscolaire
- Salle plurivalente
- 2 salles de classes du bâtiment école maternelle
- Salle de motricité maternelle
- 2 dortoirs école maternelle
- Bureau direction
- Infirmerie
- Restaurant scolaire
- Espaces de rangement : placards, grenier...
- Espaces extérieurs : cours maternelle et élémentaire
- L'accueil dispose d'un minibus prévu pour les sorties.
- La commune met à également à disposition de l'ALSH des espaces municipaux : salle polyvalente, stade de rugby, salle des fêtes, golf, skate park, city stade ...



B. LES PÉRIODES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 8h à 18h tous les mercredis en période scolaire (hors jours fériés). Il ouvre également une semaine par petites vacances scolaire (hors vacances de fin d'année) du lundi au vendredi. Enfin, pour l'été, le centre de loisirs ouvre tout le mois de juillet ainsi que les 2 dernières semaines du mois d'août.

C. LE PUBLIC ACCUEILLI

L'ACM de Vaulnaveys-le-Haut peut accueillir jusqu'à 120 enfants âgés de 3 à 17 ans. Ils sont répartis en différents groupe d'âges en fonction de leur année de naissance. Faire des groupes d'âge permet d'adapter les activités, l'encadrement et les rythmes aux besoins et au développement de chaque enfant. Cela garantit à la fois leur sécurité, leur bien-être et une meilleure qualité d'accueil.

La quasi totalité des enfants accueillis résident sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut et/ou sont scolarisés à l'école Jules Bruant. Cela favorise une meilleure cohésion du groupe et assure une continuité éducative naturelle entre l'école, les familles ainsi que le centre de loisirs.

L'accueil des enfants de 3 à 6 ans s'inscrit dans le respect de l'agrément délivré par la PMI, garantissant un cadre adapté aux besoins des plus jeunes. L'équipe veille particulièrement au respect du rythme de chaque enfant en proposant des temps et des outils pédagogiques appropriés à leur développement. Une attention particulière est portée à la sécurité affective, essentielle à cet âge, afin de permettre à chaque enfant de se sentir en confiance au sein du groupe. L'équipe accompagne les enfants dans la découverte de la vie en collectivité en rassurant le groupe et en favorisant un climat bienveillant. Des accueils individualisés peuvent être mis en place si nécessaire, en lien étroit avec les familles, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque enfant. L'accueil est également ouvert aux enfants de 3 ans qui ne sont pas encore scolarisés, offrant ainsi une première expérience de la collectivité, progressive et sécurisante.



3. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La direction du centre de loisirs s'est fixé 6 objectifs généraux pour l'année 2026. Ces objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels, cela détermine plus précisément les valeurs que nous souhaitons transmettre à travers nos actions. Les objectifs opérationnels sont retravaillés à chaque période de vacances avec l'équipe d'animation : ils sont donc modulables et/ou en fonction des compétences de l'équipe actuelle.

A. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES ENFANTS

- Encourager les enfants à faire des choix.
- Amener les enfants à gérer seuls certains temps de la journée (rangement, hygiène...).
- Responsabiliser les enfants à travers des rôles adaptés à leur âge.
- Valoriser les initiatives et les réussites des enfants.



B. FAVORISER LE RESPECT ET LE VIVRE ENSEMBLE

- Instaurer des règles de vie construites avec les enfants.
- Apprendre à gérer les conflits par le dialogue et l'écoute.
- Veiller au bien-être et à la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.
- Favoriser l'inclusion de chaque enfant à travers divers outils et actions.
- Favoriser les temps collectifs et la cohésion de groupe.
- Laisser la place à l'individuel dans le collectif.



C. DONNER AUX ENFANTS UNE PLACE ACTIVE DANS LEURS TEMPS DE LOISIRS

- Mettre en place des temps d'échange pour recueillir les envies et idées du public.
- Proposer des activités co-construites avec les enfants.
- Permettre aux enfants de proposer et d'animer des activités.
- Favoriser la prise de décision collective adaptée à l'âge du groupe.



D. INCITER À LA DÉCOUVERTE

- Proposer des activités variées (culturelles, sportives, manuelles, cuisine...).
- Encourager la curiosité et l'expérimentation.
- Favoriser la découverte de l'environnement local et du territoire.
- Valoriser les talents et compétences de chacun.es.



E. SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Sensibiliser et mettre en place des gestes éco-responsables du quotidien (tri, économie d'eau, réduction des déchets).
- Favoriser le réemploi et la récupération de matériaux pour les activités.
- Encourager les temps de loisirs dans la nature et en extérieur.



F. PERMETTRE À CHACUN.ES DE S'EXPRIMER LIBREMENT

- Mettre en place des temps de parole réguliers où chaque enfant peut s'exprimer sans être interrompu.
- Proposer des activités d'expression variées afin que chaque enfant puisse choisir le mode d'expression qui lui convient.
- Favoriser l'expression des émotions en intégrant des outils adaptés
- Garantir un cadre sécurisant et bienveillant où la parole de chacun.es est écoutée, respectée et valorisée.



4. LA VIE QUOTIDIENNE

A. LA JOURNÉE TYPE

HORAIRES	ACTIONS	RÔLE DES ÉQUIPES
7H50-8H	ARRIVÉE DES ANIMATEUR.ICES	<ul style="list-style-type: none"> • Installer les différents espaces et aménager la salle • Sortir le matériel pour l'accueil (jeux, feutres, etc...)
8H-9H	ACCUEIL DU MATIN	<ul style="list-style-type: none"> • 1 anim accueille les familles/enfants : donne d'éventuels infos et répond aux questions • Les autres anims jouent avec les enfants • Préparer les activités du matin
9H-9H40	JEUX LIBRES + RASSEMBLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux enfants d'aller dans la cours pour un temps libre • Rassembler le groupe pour faire l'appel, transmettre l'effectif à la direction et présenter les activités du matin • 1 anim peut se détacher pour continuer de préparer les activités si besoin
9H40-11H30	ACTIVITÉS DU MATIN	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux activités et les animer
11H30-12H	JEUX LIBRES	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un temps de jeux libres dans la cours ou dans la salle • Faire l'appel et compter les enfants avant d'aller à la cantine
12H-13H	REPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Servir et manger avec les enfants • Proposer de goûter SANS FORCER • Discuter avec les enfants • Aider au débarrassage de la table : faire participer tout le monde
13H-14H30	POUR LES 3-5 ANS : TEMPS CALME / SIESTE	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les enfants à la sieste/temps calme : passage aux toilettes, récup les doudous dans les sacs • Installer les enfants dans le dortoir • Lire une histoire, chanter une chanson, mettre de la musique pour endormir les enfants • Sortir les enfants qui ne dorment pas au bout d'un certain temps pour enchaîner sur un temps calme

13H-14H	<i>POUR LES 6-13 ANS : TEMPS CALME</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités calmes
14H-14H30	<i>JEUX LIBRES + RASSEMBLEMENT</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un temps libre dans la cour ou dans la salle • Rassembler les enfants, faire l'appel et transmettre les effectifs à la direction • Expliquer les activités de l'après-midi
14H30-16H	<i>ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux activités et les animer
16H-16H30	<i>GOÛTER</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Servir et goûter avec les enfants • Faire un bilan ludique avec les enfants
16H30-17H	<i>JEUX LIBRES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un temps de jeux libres dans la cour ou dans la salle • 1 anim se détache pour ranger les activités et la salle
17H-18H	<i>ACCUEIL DU SOIR</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 anim accueille les familles/enfants : donne d'éventuels infos et répond aux questions + fais le retour de la journée • Les autres anims jouent avec les enfants
18H-18H10	<i>BILAN ET RANGEMENT</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Terminer le rangement des salles et du matériel • Faire si besoin un bilan de la journée avec l'équipe

La journée type s'adapte aux besoins physiques et affectifs des enfants. Malgré des horaires plus ou moins similaires, chaque groupe d'âge dispose de sa propre salle d'activité. L'aménagement de l'espace est différent selon l'âge des enfants et selon leurs besoins, leurs rythmes et leurs envies. Cette journée type est susceptible d'être modifiée dans des situations exceptionnelles (sorties, évènements divers, intervenants etc...). L'équipe d'animation est dans ce cas prévenu lors des bilans quotidiens ou lors des réunions hebdomadaires.



5. FONCTIONNEMENT

A. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Elle se compose de :

- Une directrice diplômée BPJEPS LTP à temps plein.
- Une animatrice permanente pour les actions jeunesse diplômée BPJEPS LTP à temps partiel.
- Des animateur.ices volontaires en Contrat d'Engagement Educatif. Ils sont diplômés BAFA (ou équivalence), en cours de formation ou sans diplômes.
- Des agents d'entretien mis à disposition par la commune.
- Selon les besoins et les thématiques : des intervenants spécialisés (sportifs, culturels...).



Pour chaque période (vacances et mercredis), la directrice effectue le recrutement d'une équipe d'animateur.ices. La moitié de l'équipe est composée d'animateur.ices diplômés du BAFA (ou équivalence) tandis que les autres peuvent être stagiaires BAFA ou exceptionnellement non diplômés, mais avec de l'expérience ou des perspectives dans le domaine de l'animation.

L'équipe d'animation est associée à la définition de certains objectifs opérationnels par période et à leur évaluation. Elle participe également à l'élaboration des plannings d'activités ainsi qu'au choix des thématiques, en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique.

Des réunions de préparation sont planifiées afin d'intégrer pleinement l'équipe d'animation dans l'organisation de l'accueil de loisirs. Ces temps de réunion ont également pour objectif de former l'équipe d'animation sur plusieurs thématiques telles que la posture, le positionnement, le rôle de l'animateur.ice et autres selon les besoins et les demandes de l'équipe. Nous nous basons sur des valeurs d'éducation populaire : à savoir que chacun.es peut transmettre, mais également apprendre des autres. Chacun.es peut donc s'exprimer librement et proposer des thématiques ou contenus à aborder.

Lors des semaines de fonctionnement, une réunion d'équipe a lieu un soir par semaine de 18h à 19h30. Cette réunion a pour objectif de faire un bilan collectif sur la semaine en cours, d'anticiper les prochains jours ainsi que d'aborder certaines thématiques selon les besoins de l'équipe d'animation et de la direction.

B. L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

L'ALSH s'engage à accueillir tous les enfants dans un esprit d'inclusion et de bienveillance. En termes d'accessibilité, les locaux sont plain-pied et disposent d'une rampe d'accès pour les fauteuils roulants.

L'équipe pédagogique est sensibilisée, et dans la mesure du possible, formée à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. La directrice ainsi que l'animatrice permanente ont suivis plusieurs journées de formation et de sensibilisation organisée par le PRHEJI (Pôle Ressources Handicap Enfance Jeunesse Isère).

Concernant l'accueil, lorsque cela est nécessaire, une rencontre avec la famille est organisée en amont afin de mieux comprendre les besoins de l'enfant. Des moyens humains peuvent être mobilisés, notamment la mise à disposition d'un.e animateur.ice renfort si besoin. L'équipe dispose également d'outils et d'espaces adaptés, qui peuvent être créés ou aménagés en fonction des besoins identifiés, afin de permettre à chaque enfant d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles.



C. LA SÉCURITÉ

Il est dans notre devoir de garantir la sécurité des mineurs accueillis et ceci passe par une vigilance et une présence constante. L'ensemble de l'équipe est responsable des enfants et en est garant.

L'équipe aura donc pour mission d'assurer la sécurité physique, morale et affective :

Sécurité physique

- Assurer une surveillance constante et adaptée des enfants, en respectant les taux d'encadrement réglementaires.
- Adapter les activités à l'âge, aux capacités et à l'état de fatigue des enfants.
- Vérifier régulièrement le matériel, les locaux et les espaces extérieurs afin de garantir leur conformité et leur sécurité.
- Expliquer clairement les consignes de sécurité avant chaque activité et veiller à leur compréhension par les enfants.
- Interdire les comportements mettant en danger soi-même ou les autres et intervenir immédiatement en cas de situation à risque.
- Respecter les protocoles d'hygiène et de soins, notamment en cas de blessure ou de maladie.
- Être attentif aux conditions météorologiques et adapter ou annuler les activités si nécessaire.
- Prendre en compte les besoins spécifiques ou médicaux des enfants dans l'organisation quotidienne.
- Informer la direction de tout incident ou accident et appliquer les procédures en vigueur.

Sécurité morale

- Veiller au respect de chaque enfant, sans discrimination, moquerie, intimidation ou violence verbale.
- Valoriser la parole et les émotions de chacun.es.
- Interdire toute forme de harcèlement, d'humiliation ou de mise à l'écart, et intervenir rapidement en cas de situation préoccupante.
- Adopter une posture éducative cohérente et respectueuse, sans jugement ni sanction disproportionnée.
- Poser un cadre clair et rassurant, avec des règles de vie connues, expliquées et adaptées à l'âge des enfants.
- Favoriser l'expression des émotions et accompagner les enfants dans la gestion des conflits.
- Respecter le consentement, l'intimité et la pudeur des enfants.
- Travailler en lien avec les familles afin d'assurer une continuité éducative.

Sécurité affective

- Offrir un cadre stable, rassurant et cohérent, avec des repères clairs dans le temps et dans l'espace.
- Accueillir chaque enfant de manière individualisée, en tenant compte de son histoire, de son rythme et de ses besoins.
- Adopter une posture d'écoute active, d'empathie et de disponibilité émotionnelle.
- Respecter les émotions exprimées par les enfants et les aider à les nommer et à les comprendre.
- Veiller à la cohérence des pratiques éducatives au sein de l'équipe afin de sécuriser les enfants.
- Limiter les situations de séparation brutale et accompagner les temps de transition (arrivée, départ, changement d'activité).
- Être attentif aux signes de mal-être affectif et en informer la direction ou les familles si nécessaire.
- Encourager l'estime de soi et le sentiment d'appartenance au groupe.

D. LES SORTIES EXTÉRIEURES

Les jours de sortie, les horaires d'accueil peuvent changer. Les sorties peuvent être annulées ou reportées en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Durant les sorties, les animateur.ices ont la responsabilité de :

- Remplir la fiche de sortie (effectifs, noms, date, lieu etc...) et l'apporter à la sortie.
- Préparer et prendre les fiches sanitaires des enfants.
- Préparer et prendre le matériel nécessaire pour la sortie.
- Emporter la trousse à pharmacie et s'assurer qu'elle soit complète.
- Vérifier la présence de tous les enfants (compter les enfants régulièrement tout au long de la journée).
- Expliquer les règles de sécurité et veiller à leur application.
- Un référent est nommé et reste en contact avec la direction en cas de besoin.
- Veiller au respect de la nature en ramassant les déchets et en ne laissant aucune trace.

Les sorties baignades peuvent se dérouler dans une zone de baignade aménagée et surveillée. Quel que soit le lieu de baignade, l'équipe d'animation se doit de respecter les taux d'encadrement des baignades en ACM (1 animateur pour 5 enfants pour les moins de 6 ans et pour 8 enfants pour les plus de 6 ans). Afin de renforcer la sécurité des enfants dans l'eau, nous optons pour des baignades en petit groupe et de manière organisée.



E. LES NUITÉES ET LES SOIRÉES

Des temps spécifiques sont proposés aux enfants afin de leur faire vivre des expériences différentes du quotidien du centre de loisirs. Les soirées ont lieu tous les jeudis pendant les vacances scolaires, de 18h à 21h30. Elles permettent aux enfants de partager un moment convivial en dehors du cadre habituel de la journée, favorisant le vivre-ensemble et la cohésion du groupe. Les enfants sont acteurs de leur soirée : ils participent au choix du menu et à la préparation du repas du soir, ce qui contribue au développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités. Ce temps se poursuit par un grand jeu animé par l'équipe pédagogique, parfois choisi par les enfants, afin de renforcer le plaisir de se retrouver et la dynamique collective.

Durant la période estivale, des nuitées sont également organisées sous forme de nuits en tente au stade de rugby de la commune. Ces nuitées offrent aux enfants l'opportunité de vivre une expérience nouvelle, de découvrir la vie en collectivité sur une soirée et une nuit, et de renforcer les liens au sein d'un petit groupe, dans un cadre sécurisé et adapté.



6. ACTIONS JEUNESSE

A. L'ESPACE JEUNES

Les actions jeunesse du centre de loisirs s'inscrivent dans une démarche éducative visant à favoriser l'autonomie, la responsabilisation et l'engagement des jeunes dans leurs temps de loisirs. Accompagnés tout au long de l'année par une animatrice jeunesse permanente, les jeunes sont encouragés à être pleinement acteurs de leurs choix, de leurs projets et de leur implication au sein du groupe.

Le local, mis à disposition par la commune, constitue un lieu ressource et un cadre sécurisant favorisant le lien social, le vivre-ensemble et la construction de repères. L'Espace Jeunes fonctionne en accueil libre les mercredis et samedis de 14h à 18h, ainsi que durant les vacances scolaires, de 10h à 18h. Ce fonctionnement permet aux jeunes de venir librement, de se retrouver et de participer à des activités adaptées à leurs envies, tout en respectant les règles de vie collective.

L'animatrice jeunesse accompagne également les jeunes dans la conception et la mise en œuvre de projets, en les impliquant à chaque étape : réflexion, organisation, prise de décisions, réalisation et évaluation. Cette démarche pédagogique vise à renforcer la notion d'engagement, l'autonomie et le sens des responsabilités, tout en valorisant les compétences individuelles et collectives.

B. LES SÉJOURS

Chaque année, un séjour estival d'une semaine est proposé aux jeunes de 10 à 15 ans. Ce séjour est construit avec les jeunes, qui participent au choix du lieu, des activités et à la définition des objectifs. Cette implication favorise l'apprentissage de la vie en collectivité, la solidarité, l'entraide et le respect des règles communes. Le séjour constitue un temps fort éducatif, permettant aux jeunes de gagner en autonomie, de vivre des expériences nouvelles et de renforcer les liens au sein du groupe. Ce séjour a lieu chaque été durant la dernière semaine de juillet.



7. CONCLUSION

Pour conclure, ce projet pédagogique guide l'action de l'équipe éducative afin d'offrir un accueil de qualité, sécurisant et bienveillant à chaque enfant. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, évoluant en fonction des besoins des enfants, des familles et des objectifs éducatifs de la structure. Tu peux aussi expliquer comment tu vas évaluer tes objectifs.

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier si les objectifs fixés au départ ont été atteints. Elle s'appuie sur l'observation des enfants, leur participation aux activités, leurs progrès ainsi que leurs réactions tout au long du projet. Cette étape permet de mesurer les acquis, d'identifier les points positifs et les éventuelles difficultés rencontrées. Elle offre également un temps de réflexion pour l'équipe éducative afin d'ajuster les pratiques et d'améliorer les futurs projets pédagogiques, dans le but de répondre au mieux aux besoins et au développement des enfants.

